

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Bujold

<https://www.cadre21.org/membres/dcbd6ca16640ea041a2d37c6>

Date d'obtention : 2023-12-15 16:35:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il est important de rencontrer le jeune et ou les jeunes afin de les rassurer et de les soutenir dans leur démarche. Ensuite, évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation ce qui permettra d'identifier les circonstances entourant la situation de sextage, d'évaluer le degré d'explicitation sexuel (aucune consultation), de comprendre les motivations des personnes impliquées et de mesurer l'envergure de la diffusion des images. (1 grille pour chaque témoin impliqués). À chaque témoin rencontré, sensibiliser le jeune sur l'importance de préserver la vie privée de la victime. Suite à la nature des informations obtenues, déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou pas. Par la suite rencontrer l'instigateur si acte impulsif remplir une grille d'éval et contacter police. Si acte malveillant, (chantage, extorsions etc, pas de remplissage et contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens 3 choses de ces différentes mises en situation. Premièrement lorsqu'un jeune refuse de collaborer, nous devons contacter le service de police. Deuxièmement, il est important de rencontrer la victime et les témoins pour se faire une idée globale de la situation avant de rencontrer l'instigateur. En dernier, si les photos ne sont pas pornographiques, on peut régler la situation en appliquant les politiques de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate de l'application de la méthode sexto reste le début. Lorsque que la personne (auteur du signalement ou la jeune victime) se confie à vous , il est important de rester neutre et bienveillant et de ne pas la juger. L'adolescent ayant commis ce genre de délit ou qui dénonce une situation, se sent souvent maladroit, vulnérable, dépourvu de solutions et a souvent honte de lui -même.

Donc, je dirais que cette étape est délicate car c'est à ce moment que le jeune va bâtir un lien de confiance avec vous, se sentir respecté et par la suite sera en mesure de se confier. Les confidences faites lors de l'entretien et du remplissage de la grille, peuvent être difficiles à dévoiler pour lui/elle. Notre attitude par rapport à cette étape viendra influencer selon moi, la suite des choses. Si l'adolescent se sent jugé ou ressent que l'intervenant n'est pas en mesure de l'aider, il pourrait avoir tendance à cacher certaines infos. Si au contraire l'adulte devant lui est bienveillant, empathique et outillé face à ce genre de situation, la cueillette des informations sera plus efficace .